



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Absents excusés : 1

Votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE 22 SEPTEMBRE à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 SEPTEMBRE 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du maire, Monsieur Basile DUNAND.

ETAIENT PRESENTS : M. Basile DUNAND, M. Pierre BESSAT, Mme Sabine LEBOULANGER, M. Jean-Claude TOURNIER, Mme Laetitia DUPERTHUY, M. Armand LOUVIER, Mme Céline LECOMTE, M. Alfred BARBIER, M. Alexis HOTTEGINDRE, Mme Manon GELATI, M. Sacha DEPRAZ DEPLAND, Mme Aline KELLER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Elisabeth MOLLARD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Laetitia MOUZET (donne pouvoir à Aline KELLER).

**OBJET : MOTION D'OPPOSITION AU DOUBLEMENT DU TUNNEL DU MONT BLANC
DEL2026-123**

Rapporteur : Basile DUNAND

Lors du sommet franco-italien qui s'est tenu à Antibes les 25 et 26 juin derniers, a été annoncée la création d'un comité technique chargé d'étudier la faisabilité d'un second tube routier sous le Mont-Blanc. M. Antonio TAJANI, vice-premier Ministre du gouvernement italien d'extrême droite, s'est aussitôt félicité de cette annonce. Cette position ambiguë du gouvernement français est intolérable et montre l'absence totale de considération des habitants de la vallée de l'Arve.

La Commune des Contamines Montjoie, **par la voie de son Conseil Municipal, exprime sa totale opposition au projet de doublement du tunnel du Mont Blanc**, et plus largement à toute création de nouvelle infrastructure routière internationale au Pays du Mont-Blanc qui impacterait la qualité de l'air et le cadre de vie des 45 000 habitants du territoire.

C'est le sens des engagements de la Convention Alpine signée en 1991 par la France, l'Italie et 7 autres pays avec pour objectif la protection du massif des Alpes. Selon l'article 2, paragraphe 2(j), les Parties contractantes se sont engagées à prendre des mesures en vue de « *réduire les nuisances et les risques dans le secteur du transport interalpin et transalpin, de telle sorte qu'elles soient supportables pour les hommes, la faune et la flore ainsi que pour leur cadre de vie et leurs habitats* ».

Alors que le feroutage entre la France et l'Italie ne représente que 9 % du tonnage transporté, la priorité est de développer les infrastructures ferroviaires, le mode le plus respectueux du développement durable. À quelques années de la livraison du tunnel de base de la liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin, désormais annoncée en 2032-2033, **la priorité du gouvernement français doit être l'accès ferroviaire à la combe de Savoie**. Un dossier pour lequel, il a pris un retard considérable, qui pourrait conduire à une fin de chantier du tunnel de base de 57,5 km, sans que l'accès ne soit terminé depuis Lyon côté français.

La validation du scénario dit « à grand gabarit » du Lyon – Turin doit se traduire par des engagements financiers rapides et concrets du gouvernement français, permettant de dimensionner les accès en fonction de ce qui est en cours de réalisation en Italie et pour la section internationale de la liaison transalpine. **Pas moins d'un million de poids lourds circulant sur les autoroutes alpines pourront ainsi se reporter vers le rail.** C'est vers ces investissements que doivent se porter les moyens publics, et non vers un second tube sous le Mont-Blanc qui enverrait le signal inverse : celui d'une France qui continue de faire de la route la norme dans les Alpes, à l'encontre de ses différents engagements internationaux.

Par conséquent, le Conseil Municipal des Contamine Montjoie attend du gouvernement français, **un rejet clair et définitif de toute étude relative à un second tunnel routier sous le massif du Mont-Blanc** et plus largement dans les alpes françaises. Parallèlement, les élus demandent à l'état de tout mettre en œuvre pour **assurer la réouverture de la ligne ferroviaire entre AITON et ORBASSANO**, ainsi que d'assurer les 4 millions d'euros nécessaires aux entreprises exploitantes, dont les finances pâtissent de la fermeture de l'infrastructure depuis l'éboulement de l'été 2023.

Entendu, cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour : 14	Contre :	Abstention : 1 (Jean-Luc MATTEL)
------------------	-----------------	---

- **D'APPROUVER** cette motion contre le doublement du tunnel du Mont Blanc.

En Mairie, le 22 septembre 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 22 septembre 2026
Le Maire,
Basile DUNAND.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le